

Intervention d'Annie-Laure HAGEL

RUA conseil communautaire du 16 mai 2014

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Aujourd'hui, vous nous soumettez une nouvelle délibération avec pour projet la destruction du Bâtiment G de la Résidence Universitaire d'Antony. Une nouvelle mandature, mais toujours la même politique et les mêmes débats.

Vous oubliez toujours que si notre territoire est connu de par le monde, du fin fond de l'Afrique aux confins de l'Amérique Latine, par des personnalités des gouvernements de ces pays et par une fraction de leur population, c'est bien par la Résidence universitaire d'Antony.

Vous oubliez toujours que si notre territoire est connu partout en France, c'est grâce à l'école Centrale, et à la Résidence d'Antony.

L'école Centrale déménage, quant à la RUA vous y poursuivez vos projets destructeurs.

Déjà, en 1983 l'actuel président du conseil général des Hauts de Seine, alors maire d'Antony, professait dans des discours flamboyants, la destruction de cette résidence, qu'il n'hésitait pas à qualifier de kyste dans la ville.

Que voulez-vous faire de notre territoire, un ghetto pour riches, un lieu de simple résidence, sans vie, sans activité, sans jeunesse ?

Effectuons une petite visite guidée du bâtiment G, que vous voulez détruire, il est situé en fond de parcelle de la résidence, donc ne générerait aucunement la construction éventuelle d'autres équipements ou logements.

Il regroupe 180 T2 de 27m², des logements particulièrement bien conçus, avec sanitaires, kitchenette, placards, et des salles de réunions à tous les étages. Un ensemble cohérent à taille humaine, réhabilitable à moindre frais.

C'est celui-là que vous voulez abattre.

Les étudiants en couple ne sont pas dignes d'intérêt pour vous, alors que vous vous dites les plus ardents défenseurs de la famille !

Ces bâtiments T2, nécessitent aussi bien sûr une rénovation, mais une rénovation tout à fait légère sur le plan budgétaire.

Par contre le Bâtiment A dont vous avez confié la réhabilitation à l'équipe de Jean Nouvel, devra faire l'objet d'une quasi reconstruction puisqu' il est question de l'élargir, les volumes des chambres de 10 m2 devant passer à 14 m2. Une réhabilitation au coût indécemment.

Des coûts indécents en ces périodes d'austérité budgétaires, pour les ménages et les collectivités.

Des destructions indécemment alors que tant d'étudiants d'Île de France, recherchent des moyens de se loger qui leur permettent de poursuivre leur étude dans de bonnes conditions.

Les bonnes conditions d'études pour un étudiant c'est de ne pas être obligés d'avoir un travail salarié pendant la période universitaire.

C'est le montant des loyers des logements de la RUA, 246 euros hors APL pour les T2, qui le permette.

De plus, la convention signée par vous en octobre 2013 stipule qu'à titre de compensation d'autres logements étudiants, aux typologies variées devront être construits. Or nous ne voyons aucun nouveau projet en cours.

Et lorsque que vous construisez des logements pour étudiants les loyers et les charges sont beaucoup plus élevés.

Or, les charges ne sont pas incluses dans le calcul des Apl, les sommes restant à payer par les étudiants sont donc très supérieures.

Mais c'est aussi la collectivité nationale qui devra payer davantage, le montant des allocations logement alloué étant également beaucoup plus important.

Vous aviez annoncé que vous ne détruiriez pas de nouveau bâtiment tant que le A ne serait pas réhabilité, des mensonges, visiblement.....

Mais bien sûr, les promoteurs sont dans les starting-blocks, et vous-même ne rêvez que de la manne financière que représenterait la vente de ces terrains.

Alors, les promoteurs construiront pour ceux qui ont pu faire des études dans de bonnes conditions et sont aujourd'hui en capacité financière de s'offrir des appartements de standing particulièrement bien placés.

Vos choix se sont des choix de société, ce sont des choix d'exclusion.

Les lieux agréables et bien desservis, pour les classes les plus favorisées.

Les étudiants modestes n'ont qu'à se débrouiller, et surtout ne pas venir dans les zones les plus prisées de nos territoires.

Territoires que vous aimeriez tant voir devenir des réserves pour vos semblables.

D'ailleurs quel autre motif que celui-là pour expliquer qu'une communauté d'agglomération de 180 000 habitants se charge d'une résidence universitaire de 2000 ou même 1000 lits, et d'envergure nationale et internationale. Une aberration majeure !

Contre vos choix de société,

Contre vos choix budgétaires,

Nous voterons contre cette délibération.

Merci